



Carte Nationale d'Identité de Mineur

1ère Demande	Renouvellement (titre périmé, modification d'adresse, changement état civil)	Perte	Vol	Observations
1 photographie d'identité de moins de 6 mois, conforme aux normes	1 photographie d'identité de moins de 6 mois, conforme aux normes	1 photographie d'identité de moins de 6 mois, conforme aux normes	1 photographie d'identité de moins de 6 mois, conforme aux normes	Photographie réalisée par un photographe recommandé. Ne pas utiliser la même photo sur le passeport et la carte nationale d'identité si ces deux titres sont faits à plus de 6 mois d'écart
1 justificatif de domicile de moins d'un an * Si garde alternée, fournir justificatifs de domicile des deux parents	1 justificatif de domicile de moins d'un an * Si garde alternée, fournir justificatifs de domicile des deux parents	1 justificatif de domicile de moins d'un an * Si garde alternée, fournir justificatifs de domicile des deux parents	1 justificatif de domicile de moins d'un an * Si garde alternée, fournir justificatifs de domicile des deux parents	Facture eau, électricité, gaz, téléphone, avis d'imposition ou non imposition, titre de propriété, quittance loyer (organisme agréé), attestation assurance habitation, ordures ménagères
1 justificatif de l'exercice de l'autorité parentale en cas de divorce ou séparation	1 justificatif de l'exercice de l'autorité parentale en cas de divorce ou séparation	1 justificatif de l'exercice de l'autorité parentale en cas de divorce ou séparation	1 justificatif de l'exercice de l'autorité parentale en cas de divorce ou séparation	Jugement ou convention amiable, ou deux attestations sur l'honneur : - La 1 ^{ère} du parent présent certifiant la garde et l'autorité parentale (*) - La 2 ^{ème} de l'autre parent autorisant le parent présent à effectuer la demande (*) <i>(*) En cas de rupture de lien entre les deux parents, il conviendra au parent présent de le préciser sur l'attestation</i>
Passeport en cours de validité ou acte de naissance (extrait avec filiation) de moins de 3 mois, sauf si l'état civil du lieu de naissance est dématérialisé	Passeport en cours de validité ou acte de naissance (extrait avec filiation) de moins de 3 mois, sauf si l'état civil du lieu de naissance est dématérialisé (si le titre est périmé depuis plus de 5 ans)	Passeport en cours de validité ou acte de naissance (extrait avec filiation) de moins de 3 mois, sauf si l'état civil du lieu de naissance est dématérialisé	Passeport en cours de validité ou acte de naissance (extrait avec filiation) de moins de 3 mois, sauf si l'état civil du lieu de naissance est dématérialisé	
Carte nationale d'identité ou passeport de la personne exerçant l'autorité parentale	Carte nationale d'identité ou passeport de la personne exerçant l'autorité parentale	Carte nationale d'identité ou passeport de la personne exerçant l'autorité parentale	Carte nationale d'identité ou passeport de la personne exerçant l'autorité parentale	*si garde alternée, fournir copie de la CNI ou passeport de l'autre parent
	Carte nationale d'identité à renouveler	1 timbre fiscal à 25 €	1 timbre fiscal à 25 €	Achat dans un bureau de tabac, au centre des impôts, en ligne sur timbres.impots.gouv.fr , ou en même temps que la pré-demande
		Déclaration de perte, soit remise sur place au moment du dépôt du dossier, soit en ligne sur www.service-public.fr	Déclaration de vol au commissariat ou à la gendarmerie du lieu où s'est produit le vol, ou aux autorités de police locale ou au consulat de France le plus proche	
<p>Le titre est remis sur le lieu de dépôt dossier à la personne exerçant l'autorité parentale Carte nationale d'identité a une durée de validité de 10 ans</p>				